



Ville de Thiers

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 23 mars 2021.

1) ADMINISTRATION GENERALE

I. Délégation du Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Thiers, en date du 4 juillet 2020 (reçue en Sous-préfecture le 9 juillet 2020) donnant délégation au Maire conformément à l'article susvisé ;

Monsieur le Maire fait état des décisions prises par délégation :

❖ DCM2021-15 Marché de travaux – Mise en sécurité du bâtiment sis 13 rue François Mitterrand à Thiers

Un marché public de travaux est conclu avec l'entreprise THIERS MACONNERIE (63 300 THIERS) pour la mise en sécurité du bâtiment sis 13 rue François Mitterrand à Thiers, consistant au nettoyage de tous les bassoirs et autres modénatures ; à la dépose des vitrages cassées, des huisseries, des tuiles à égout et d'éléments métallique ; à la purge des enduits et de plusieurs éléments défailant en sa fixation, pour un montant de 16 390,00 € HT.

❖ DCM2021-18 Marché de services : mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de démolition et désamiantage du bâtiment ex Défi-Mode

Un marché de service pour une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de démolition et désamiantage du bâtiment ex Défi-Mode, est conclu avec le bureau d'études S.E.I.T.T (42000 Saint-Etienne) pour un montant de 24 700,00 € HT et pour l'ensemble des prestations des missions : AVP/PRO, DCE, ACT, VISA, DET et AOR.

❖ DCM2021-19 Annule et remplace la DCM 2020-230 : Marché public de prestation de service – Contrats d'assurance de la Ville de Thiers – Lot 2 : dommages aux biens – AVENANT 1

Un avenant n°1 au marché des prestations de service concernant les contrats d'assurances de la ville de Thiers pour le Lot n°2 Dommages aux biens est conclu avec la société MMA (63300 THIERS) prolongeant ce marché jusqu'au 31 mars 2021. La cotisation pour le mois de mars 2021 sera calculée sur la base d'une prime annuelle de 64 375.69 € TTC. Une majoration est prévue au 1er mars 2021 en fonction de la variation de l'indice FFB.

❖ DCM2021-20 Mission d'ingénierie : réalisation d'une étude géotechnique de conception suite à l'éboulement du mur situé au cimetière Saint-Jean à Thiers

Un marché d'ingénierie est conclu avec l'entreprise SIC INFRA 63 (63 730 LES MARTRES DE

VEYRE) pour la réalisation d'une étude géotechnique de conception, consistant à l'installation du chantier ; les travaux de reconnaissance et essais ; prestations d'ingénieurs conseils, suite à l'éboulement du mur situé au cimetière Saint-Jean à Thiers pour un montant de 2 300, 00 € HT.

❖ **DCM2021-21 Marché de fourniture : Fourniture de bureau pour les services administratifs de la Ville de Thiers**

Un accord cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande pour le marché de fournitures de bureau est attribué à la société PGDIS (63 530 ENVAL) pour un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 65 000 € HT, pour une durée de quinze mois.

II. Ressources Humaines

1. Tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les changements suivants :

La MODIFICATION des postes suivants :

- ✓ *Dans le cadre du reclassement de deux agents :*

La CREATION :

Filière administrative :

- d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à TC,
- d'un poste d'Adjoint administratif à TNC (80 %).

La SUPPRESSION :

Filière technique :

- d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC,
- d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (80 %).

- ✓ *Dans le cadre de la stagiairisation et la CDIisation de plusieurs agents travaillant dans les écoles :*

La CREATION :

6 postes d'Adjoint technique à TNC (80 %), 1 poste d'Adjoint technique à TNC (40), 1 poste d'Adjoint technique à TNC (90 %), 1 Poste d'Adjoint Technique à temps non complet (80%) en CDI.

- ✓ *Dans le cadre de la mutation d'un agent du Pole Ressources vers une autre collectivité :*

La SUPPRESSION : 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à TC.

- ✓ *Dans le cadre de l'augmentation du temps de travail de plusieurs agents travaillant des écoles :*

La MODIFICATION des postes suivants :